

Séance du 30 mars 2017

Nombre de conseillers titulaires : 162 Nombre de conseillers présents : 116

Nombre de pouvoirs : 14 Nombre d'absents excusés : 19

- FONCIER

- Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEML pour la construction d'un poste de transformation - Commune déléguée de Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal à la majorité des voix décide de valider la mise à disposition du terrain nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du 2 Bas Plessis sur la Commune Déléguée de Chaudron en Mauges. Une convention sera nécessaire à ce sujet

- FINANCES

- Budget primitif 2017 - Budget Général.

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget général pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET GENERAL		
	Section de Fonctionnement	17 164 941 €
	Section d'Investissement	12 275 110 €

- Budget primitif 2017 Budget annexe Lotissement

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe LOTISSEMENT		
	Section de Fonctionnement	2 460 862 €
	Section d'Investissement	1 866 502 €

- Budget primitif 2017 – Budget annexe Pôle Santé

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget annexe Pôle Santé pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Pôle Santé		
	Section de Fonctionnement	138 544 €
	Section d'Investissement	73 135 €

• Budget primitif 2017 – Budget Assainissement Collectif

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget Assainissement Collectif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Assainissement Collectif		
	Section de Fonctionnement	1 166 305 €
	Section d'Investissement	2 340 761 €

• Budget primitif 2017 – Budget annexe Assainissement Non Collectif

Le conseil municipal valide à la majorité des membres présents le budget primitif du budget Assainissement non Collectif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

BUDGET Annexe Assainissement Non Collectif		
	Section de Fonctionnement	40 000 €
	Section d'Investissement	/

• Tarifs redevance d'assainissement puits

Pour l'année 2017, les tarifs appliqués sur l'ensemble de la commune nouvelle pour la redevance d'assainissement des puits seront de 1.38 E HT par mètre cube en cohérence avec la redevance assainissement Le Conseil Municipal à la majorité a validé cette décision.

En cas de puits seul :

- forfait de 30 m³ par personne présente au foyer à compter du 1^{er} janvier 2017,

En cas d'alimentation par deux sources (service d'eau public + puits) :

- le calcul du forfait estimé sur la base de 30 m³ par personne présente au foyer sera retenu et la facturation sera effectuée de manière différentielle avec ce calcul de forfait lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Demande de subvention au titre du NCR de Mauges Communauté : Espace Culturel de St Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal a validé la demande de subvention au titre du NCR de Mauges Communauté pour l'opération du Centre Culturel de St Quentin en Mauges.

• Demande de subvention au titre du NCR de Mauges Communauté : Rénovation Urbaine

Le Conseil Municipal a validé la demande de subvention au titre du NCR de Mauges Communauté pour l'opération de rénovation Urbaine

• Participation Piste routière

Le Conseil Municipal valide le coût fixé à 0.24 € par habitants pour les communes adhérentes au service de la Piste Routière.

- Sieml : Versement d'un fonds de concours pour réparation du réseau éclairage public (CD St Rémy en Mauges)

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le versement d'un fonds de concours au SIEML pour des opérations de rénovation du réseau de l'éclairage public à hauteur de 75 % soit 601.55 € HT.

- RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste dans le cadre d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 8/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2017 à la suite d'un reclassement professionnel.

- ENFANCE JEUNESSE

- Session de formation baby-sitting

Le Conseil Municipal valide la participation de 6 € par personne à la session de formation baby sitting.

- SPORTS

- Proposition de débat à huis-clos : demande d'aide exceptionnelle à l'association « les Elfes »

Selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de se réunir à huis-clos. Le Conseil Municipal, sans débat, par vote au scrutin public nominatif et à la majorité a décidé de se prononcer favorablement pour un débat et une prise de décision à huis-clos

- Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association « les Elfes »

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents attribue une aide exceptionnelle à l'association « les Elfes » d'un montant de 6 500 €.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
- Lundi 10 avril 2017 à 20 heures 30 -